

Règlement de l'Internat

L'internat est un lieu de vie collective et donc d'apprentissage de l'autonomie et de la responsabilité.

Être autonome, c'est accepter certaines règles indispensables pour un bon fonctionnement de l'Internat, et pour assurer une bonne ambiance de vie et de travail en groupe. Être autonome, c'est agir librement en restant dans le cadre fixé.

Être responsable, c'est agir pour le bien-être de tous, et assumer les conséquences de ses actes. Il ne peut être toléré que, en se plaçant à l'écart des règles communes ou en dégradant le matériel ou les installations, un interne nuise au bon fonctionnement de l'Internat. Dans une telle situation, les sanctions peuvent aller jusqu'au conseil de discipline.

Fonctionnement

L'Internat fonctionne du lundi 08H00 au vendredi 08H15. Les internes doivent se conformer strictement aux autorisations de sorties signées par leurs représentants légaux.

Absences

Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande écrite de la famille préalablement transmise à la Vie Scolaire.

En cas d'absence exceptionnelle, il convient aux familles d'avertir la Vie Scolaire le plus rapidement possible.

Autonomie

Principe général

Les internes disposent de plus ou moins d'autonomie en fonction de leur classe et de leur âge en début d'année, puis en fonction de leur comportement et de leur maturité.

Evolution

Les internes peuvent gagner ou perdre leur autonomie en fonction de leur comportement à l'internat et de leur implication scolaire.

L'internat : un cadre pour vivre ensemble

Afin que la vie soit agréable à l'internat pour TOUS, le cadre impose des règles définies ci-après et qui doivent être respectées.

Horaires

Déroulement de soirée :	
17H05	Tous les internes doivent être dans l'établissement.
17H15	Tous les internes se présentent à l'appel en salle d'étude.
17H15-18H15	ETUDE en salle ou en chambre.
18H15-18H50	Les internes identifiés comme autonomes peuvent être dans leur chambre.
18H50-19H30	Fermeture de l'internat. Restauration dans le calme, personne n'est autorisé à rester dans les chambres.
19H30	Ouverture de l'internat. Les internes identifiés comme autonomes peuvent accéder librement à leur chambre.
19H30-19H40	Les internes autorisés peuvent se rendre à l'extérieur du lycée, devant le portail. ATTENTION : fumer nuit gravement à la santé. Pour vous aider à arrêter de fumer consultez le site « tabac-info-service.fr ».
21H00	Tous les internes doivent regagner le dortoir.
21H40	Fin des douches. Chacun se prépare pour aller se coucher. Extinction des téléphones portables.
21H45	Extinction des feux. Interdiction de faire du bruit.
Déroulement de matinée :	
7H00	La maîtresse d'internat passe dans les chambres afin de veiller au réveil.
7H00-8H00	Les internes vont prendre leur petit-déjeuner. Ils veillent à l'entretien de leur chambre, font leur lit et débranchent leurs appareils des prises électriques.
8H15	Fin du service de Françoise MARION-VEYRON. La relève est assurée par les autres personnels de la vie scolaire.

A savoir :

En soirée, les internes peuvent participer à une activité sportive, culturelle, artistique ou sociale à Saint Jean de Bournay, sous réserve d'une autorisation parentale s'ils sont mineurs. La liste des associations est disponible sur le site de la mairie de Saint Jean de Bournay « <http://www.saintjeandebournay.fr/> ».

Respect des personnes

- Les consignes données par les adultes doivent être respectées. Le règlement intérieur de l'établissement doit être respecté à l'internat.
- Chacun doit respecter ses camarades, c'est-à-dire respecter l'intimité, le travail, le sommeil de l'autre, respecter les règles d'hygiène.
- Les filles n'ont pas le droit de rentrer dans une chambre de garçons.
- Les garçons n'ont pas le droit de rentrer dans une chambre de filles.
- Tous doivent avoir une tenue correcte.

Respect des lieux

- Les bâtiments doivent être laissés propres (chambres, restaurant, foyer...).
- L'utilisation de prises multiples ou de rallonges dans les chambres est formellement interdite.
- Toute dégradation fera l'objet d'une facturation à la famille et sera sanctionnée.
- Le dernier matin de la semaine, toutes les affaires des internes doivent être impérativement rangées dans leur placard (l'Internat est loué certains week-ends).
- Le Lundi matin, lorsqu'ils arrivent au lycée, les internes déposent leurs affaires dans leur chambre. A partir de 8H15, ils déposent leurs affaires dans le local « issue de secours ».

Sécurité et santé

- En cas d'évacuation de l'Internat, les internes appliquent strictement les consignes du personnel de vie scolaire.
 - Tout le monde se rend dans le calme et suffisamment habillé, jusqu'au point de rassemblement : **le restaurant scolaire, en face du repère correspondant à leur étage.**
- Deux « délégués sécurité » par étage, sont désignés chaque semaine par la maîtresse d'internat. Ils s'assurent que les chambres de leur étage sont vides et récupèrent la liste des internes présents.
- Tout problème (technique, santé, mal-être) doit être signalé au personnel de vie scolaire qui prendra contact, si nécessaire avec les secours et/ou les parents.
 - **La détention de médicaments est strictement interdite.** Ils devront être remis à la maîtresse d'internat, accompagnés d'une copie de l'ordonnance du médecin prescripteur. En cas de problème médical chronique ou de nécessité de garder des médicaments sur soi, un PAI doit être obligatoirement mis en place. Dans ce cas, les responsables légaux doivent prendre contact avec la vie scolaire dès l'inscription de l'apprenant à l'internat.

Vie en collectivité

Une liste des internes de service est établie par la maîtresse d'internat. Ces internes sont de service pendant une soirée et doivent :

- Participer à la mise en place des tables.
- Participer au rangement de la salle de restauration après le repas du soir.

La vie en **collectivité**, c'est aussi penser au bien-être de tous et donc participer activement à l'amélioration de la vie à l'internat.

De nombreuses animations et des sorties peuvent être pensées et organisées par les internes. Les internes ne doivent pas hésiter à donner leurs idées aux délégués de l'internat !!

Les délégués de l'Internat sont des liens importants entre les internes et les adultes de l'établissement pour améliorer la qualité de vie à l'Internat.

Etude

L'étude est un temps de travail où chaque interne effectue ses devoirs dans le calme, relit ses leçons et s'organise. En cas de besoin, il peut demander de l'aide à un responsable.

Le prêt de livres ou d'ordinateurs se fait sur demande et à l'avance auprès du personnel de vie scolaire de permanence.

L'étude se déroule en salle, avec des personnels de vie scolaire qui les accompagnent.

Un interne qui refuse de travailler au moment de l'étude peut être puni, et avoir à effectuer son travail sur un autre temps.

Et si on sort du cadre ?

Sanctions

Les internes qui ne respectent pas les consignes ou se montrent indisciplinés seront sanctionnés selon la gravité des faits.

Les sanctions peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de l'Internat.

Tout délit sera signalé au Procureur de la République, et pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

Fait à Saint Jean de Bournay, le 05 juillet 2019.

Le Directeur,
Monsieur HUA



Le Responsable de l'Internat,
Monsieur TOMAS



La Maîtresse d'Internat,
Madame MARION-VEYRON



Le représentant légal de
l'interne

L'interne